

APPEL D'OFFRES

DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT

APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2015-50-35

PROJET : Traitement des matières compostables pour la Ville de Lévis et la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

Description des services : Traitement des matières compostables issues des unités d'occupation résidentielles, commerciales, institutionnelles et industrielles (ICI) situées sur le territoire de la Ville de Lévis ainsi que celui de Saint-Lambert-de-Lauzon, pour une durée de 5 ou 10 ans.

Documents d'appel d'offres : Disponibles chez SÉAO (2)

Répondant unique pour toutes informations techniques ou administratives :

Mme Danielle Bergeron, Tél.: 418 835-4946

Réception des soumissions : **avant 14 h**, heure en vigueur localement, **le 27 avril 2015**, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.

Visite des lieux : Aucune

- (1) Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Lévis (Québec), G6X 1C9, entre 8 h 30 et 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.
- (2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Une entreprise qui souhaite conclure avec la Ville tout contrat comportant une dépense égale ou supérieure à cinq (5) millions de dollars doit obtenir à cet effet une autorisation de l'Autorité des marchés financiers. L'entreprise qui répond au présent appel d'offres doit être autorisée à la date du dépôt de sa soumission.

Ce contrat est assujéti à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB).

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires et leur prix respectif) en faisant la demande par courriel à resultats.soumission@ville.levis.qc.ca. Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant le jour de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Le coordonnateur à la Direction de l'approvisionnement,
Vincent Garon

Le 7 avril 2015